



N.V.

Toujours dans l'attente d'une réponse de l'ARS, les représentants du collectif expriment leur agacement.

Santé. Le mois dernier le Préfet s'est adressé par courrier aux autorités hospitalières de la Région.

Le collectif « réa » s'impatiente

MARSEILLAISE
30/11/10

■ Le collectif pour un « réa à Manosque » tiendra une assemblée générale extraordinaire le lundi 6 décembre, à 18h, à la Maison des associations. Le collectif s'impatiente. L'attente d'une réponse via l'ARS, Agence Régionale de Santé, est la raison de cet agacement. Le 19 octobre dernier, suite à une rencontre avec le préfet Pierre N'Gahane, les représentants du collectif faisaient savoir leur satisfaction quant à l'avancée d'un accord trouvé et faisant l'unanimité des acteurs départementaux du dossier (présidents des conseils de surveillance des hôpitaux de Digne et Manosque, leurs directeurs respectifs et les collectifs

citoyens des deux villes) : maintien du service de réanimation de Digne (six lits) et renfort de deux lits supplémentaires pour la surveillance contenue (soit 3 lits), création d'un service de même capacité à Manosque. Le Préfet a en date du 22 octobre adressé un courrier à l'ARS mais plus d'un mois après, « c'est silence radio complet. » Le collectif « réa » toujours dans son exigence d'une réponse avant la fin de l'année, se re-manifeste jugeant inacceptable cette façon de gagner du temps (jusqu'au nouveau Schéma d'organisation sanitaire ?) Le collectif ne démord pas, décide de frapper à nouveau à la porte du

Ministère de la santé, d'obtenir, suite au remaniement, du nouveau Ministre Xavier Bertrand les mêmes engagements que ceux avancés par Roselyne Bachelot. Les représentants rappellent que « 16000 citoyens attendent qu'on les prenne en compte du point de vue de l'accès aux soins », qu'un service de réanimation à Manosque concernerait pas loin de 400 patients potentiels et que selon les chiffres mêmes du Ministère, 17 lits de réa sont nécessaires pour répondre aux besoins réels du département. Les actions à venir pour activer l'affaire seront discutées au cours de l'assemblée du 6 décembre.

NADIA VENTRE